

Avenant du 18 octobre 2018 portant modification de l'accord de salaire 2018 pour l'ensemble du territoire Picardie signé 15 février 2018.

Entre le collège employeurs,

Le Syndicat de l'Architecture, 24 rue des Prairies 75020 PARIS,

Représenté par : *Thierry GROSHEUS*

L'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSA), 29 boulevard Raspail 75007 PARIS,

Représentée par : *Gérard LEFEBVRE*

Et le collège salarié,

- Le Syndicat CFE CGC BTP, 15 rue de Londres 75009 PARIS,

Représenté par :

- La FNSCBA CGT, Case 413, 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex,

Représentée par :

- La Fédération Générale FO Construction, 170 avenue Parmentier 75010 PARIS,

Représentée par : *Robaine D...*

- Le SYNATPAU CFDT, Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS,

Représentée par : *Agilz JEANNU*

- La FESSAD UNSA, 21 rue Jules Ferry 93177 BAGNOLET Cedex

Représentée par : *Bruno QUEUTADA*



2583190811000056228

[Handwritten signatures and initials]

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Un article 6 est ajouté :

« Les partenaires sociaux ont considéré qu'un accord de salaire n'avait pas à comporter les stipulations spécifiques mentionnées à l'article L 2232-10-1. En effet, celui-ci doit s'appliquer quelle que soit la taille de l'entreprise, a fortiori dans une branche composée presque exclusivement d'entreprises de moins de 50 salariés »

Article 2

Les dispositions du présent avenant prendront effet le premier jour du second mois civil suivant la parution au Journal officiel de son arrêté d'extension.

Fait à Paris, le 18 octobre 2018

Collège employeurs

Pour le Syndicat de l'Architecture

Nom prénom Signature :

Thierry GROSHENS


Pour l'UNSFA

Nom prénom Signature :

LEFEBURE RICHARD


Collège salariés

Pour le Syndicat CFE CGC BTP

Nom prénom Signature :

Pour la FNSCBA CGT

Nom prénom Signature :

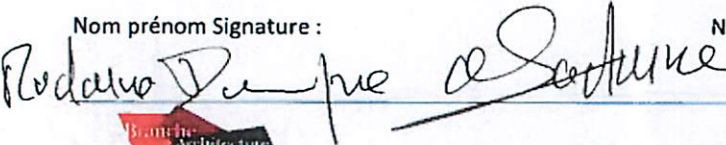
Pour le SYNATPAU FNCB CFDT

Nom prénom Signature :

Aziz JEANNU


Pour la FG FO Construction

Nom prénom Signature :

Rodolfo D'Amico


Pour la FESSAD UNSA

Nom prénom Signature :

Darius QUEOTADA
